

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT IRES DE L'UFR SCIENCES
SCRUTIN DU 1^{er} MARS 2023

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu le règlement intérieur du département IRES ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil du département IRES de l'UFR SCIENCES en date du 30 janvier 2023 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants du collège **A** et du collège **B** au conseil du département IRES, qui aura lieu le **mercredi 1^{er} mars 2023 de 09 h 00 à 17 h 00**, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote du site Saint-Charles

Collèges A (enseignants et enseignants-chercheurs) et B (enseignants du secondaire rattachés à l'IRES)

Salle du scrutin : Salle de la direction de site (bât.7)

Président de bureau de vote : Madame Evelyne SALANCON (de 09 h 00 à 13 h 00)

Monsieur Olivier GUES (de 13 h 00 à 17 h 00)

Assesseur 1 : Madame Valérie POLLO

Bureau de vote du site de Luminy

Collèges A (enseignants et enseignants-chercheurs), B (enseignants du secondaire rattachés à l'IRES) et IATSS (personnels administratifs et techniques)

Salle du scrutin : Salle 2.23 (Bloc 2 – TPR2)

Président de bureau de vote : Monsieur Yves LAFONT

Assesseur 1 : Madame Nathalie CANIPAROLI

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES et les bureaux de vote concernés par l'élection ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 : Exécution

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16/02/2023

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES**



Laurence MOURET